

## Objets de la sociologie coloniale. L'exemple algérien

In: Tiers-Monde. 1982, tome 23 n°90. Sociologie du développement (sous la direction d'Yves Goussault) pp. 279-295.

---

Citer ce document / Cite this document :

Leimdorfer François. Objets de la sociologie coloniale. L'exemple algérien. In: Tiers-Monde. 1982, tome 23 n°90. Sociologie du développement (sous la direction d'Yves Goussault) pp. 279-295.

doi : 10.3406/tiers.1982.4112

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers\\_0040-7356\\_1982\\_num\\_23\\_90\\_4112](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1982_num_23_90_4112)

---

# OBJETS DE LA SOCIOLOGIE COLONIALE L'EXEMPLE ALGÉRIEN

par François LEIMDORFER\*

« Ils nous sont inférieurs, en somme, comme  
les élèves le sont à leur maître. »

Paul GIRAN, *De l'éducation des races.*  
*Etude de sociologie coloniale,*  
Paris, Challamel, 1913  
(Avertissement, p. VI).

I. — Il est facile d'ironiser sur cette sociologie qui sent le soufre, souvent ridicule si elle n'avait pas été oppressante, et dont nous sommes, Dieu merci, bien loin. Certes.

Mais en y regardant de plus près, un lecteur attentif y aurait quelques surprises : les ruptures ne sont pas forcément là où on les y attend, et les objets de recherche, convenablement habillés du langage contemporain, y manifestent une certaine permanence. S'il y a bien des ruptures, elles ne se situent pas au niveau d'une structure que l'on pourrait schématiser ainsi : « X fait progresser Y » ou « X développe Y », où X et Y pourraient prendre des valeurs variables selon les époques : « civilisation française/civilisation musulmane », « Etat français/indigènes », « agriculture, industrie/Etat, nation », etc. ; et où les représentants de ces pôles très généraux, acteurs-sujets et acteurs-objets, sont des objets intermédiaires dont nous retrouvons la permanence jusqu'à aujourd'hui : l'école, l'industrie, la mise en valeur, la mécanisation, l'association, l'assistance, l'urbanisation, la femme, etc.

Nous relaterons ici les résultats globaux d'un essai d'analyse socio-linguistique effectuée sur les titres de thèses, de congrès, d'articles et d'ouvrages relatifs principalement à l'Algérie et produits pendant la

\* Assistant de Recherche à l'IEDS.

période coloniale. Cette analyse s'est faite en partant de ce que les contemporains coloniaux ont désigné comme « sociologie coloniale » d'une part, et en retraçant d'autre part les liaisons des objets qui y sont décrits avec d'autres, qui nous paraissent intéressants d'un point de vue sociologique actuel.

L'analyse des titres (et aussi des subdivisions d'ouvrages) permet de reconstruire une série d'objets de recherche concis de même « niveau » (titres d'ouvrages, de chapitres, etc.), dont on peut retracer les liaisons, et qui nous disent quelque chose des rapports sociaux, et notamment des transformations des places des acteurs dans la société, à partir d'un regard académique colonial. Cela nous indique en quelque sorte quels types de problèmes semblaient importants aux chercheurs de l'époque, et aussi, en creux (grâce à la distance historique et les recherches actuelles) les problèmes qu'ils ont, de notre point de vue, méconnu ou pas jugé suffisamment fondamentaux. Il y a de cela quelques exemples<sup>1</sup>.

Les titres ont cependant une valeur limitée : ils ne nous donnent pas l'ensemble des articulations idéologiques possibles à partir d'un thème, mais fonctionnent plutôt comme « classificateurs » des rapports sociaux, comme objets symbolisant, de manière très concise, ces rapports à un moment donné. Cette symbolisation est, à notre sens, beaucoup plus liée à une certaine reproduction sociale qu'à la découverte positiviste des « objets existants ». Il est ainsi tout à fait possible d'ignorer « ce qui crève les yeux », de notre point de vue, que de dissertar sur des fantasmes (voir les nombreuses thèses consacrées au « Transsaharien ») ou tout au moins sur des objets n'existant que sous forme de projets.

Pour ce qui est de l'analyse idéologique, les premières lignes ou paragraphes des ouvrages sont presque toujours des mises en place de l'univers symbolique dans lequel ces objets s'insèrent.

Une des premières constatations que l'on peut faire, est que certaines disciplines occupent, à certains moments, une place privilégiée, dominant et envahissant la connaissance sur la société. Ainsi en va-t-il en Algérie, et très schématiquement, de l'ethnologie et des études historiques avant 1880, du droit de 1880 à la première guerre mondiale, et de l'économie depuis, dont les éléments émergent pendant l'entre-deux-guerres, et dont nous ne sommes, à mon sens, d'ailleurs pas sortis.

Les raisons de ces prééminences successives ne sont pas à chercher dans une cohérence ou une productivité interne de la discipline, mais beaucoup plus, à notre avis, dans la place qu'occupe la pratique symbolique, organisée en discipline, à un moment donné dans la société. Très schématiquement toujours, on peut avancer que le type de domination exercée en Algérie avant 1870-1880, domination surtout militaire, d'admi-

1. Notamment l'absence presque totale, avant la fin des années 50, au niveau des thèses et ouvrages académiques, de réflexion sur les forces politiques « indigènes » et la montée du nationalisme.

nistrations directe ou indirecte (Bureaux arabes, Djemaas kabyles), mais de rapports directs entre officiers et indigènes ou représentants des tribus, privilégiait une connaissance de type ethnographique. Après 1870, le pouvoir civil s'étend, et les indigènes sont, dans les territoires civils dans un rapport direct avec la puissance coloniale sous sa forme d'Etat juridique et civil (droits de propriété, juridictions répressives, statut de l'indigénat, non-citoyenneté française, etc.).

Après la première guerre mondiale, les préoccupations se font plus économiques (agriculture, crédit, banque, transports, commerce, etc.), pour se centrer franchement, après la seconde guerre mondiale, sur des objets qui nous sont familiers (industrialisation, facteurs de développement, industries, analyse de la structure économique, etc.).

Dans cela, quelle a été la place de la sociologie ?<sup>2</sup>. Disons tout d'abord pour qu'il y ait « objet sociologique » bien autonomisé, il faut que puisse apparaître, dans la société *et* dans le discours (ou au minimum sous la forme d'un fantasme ou d'un projet socialement partagé comme le « Transsaharien ») des « objets intermédiaires » dont la logique ne soit pas, ou difficilement réductible aux objets disciplinaires du droit ou de l'économie par exemple, tels que l'individu, l'Etat juridico-politique, les acteurs collectifs économiques (banque, industrie, etc.). En bref, dont la logique soit à la fois collective et autonome par rapport aux pouvoirs institutionnels.

On trouve la trace de ce type d'objet dans le corpus des titres de thèses sur l'Algérie, sous la forme :

- 1) De mouvements : « émigration », « association », « modernisation », « colonisation », « coopération », « assistance », « formation des cités », « évolution », « modification »;
- 2) De place sociale : « condition des indigènes », « coexistence des communautés », « niveaux de vie », « travailleurs algériens en France »;
- 3) De groupes sociaux ou d'acteurs collectifs ou génériques : « communautés », « indigènes », « fellah(s) », « femme », « travailleurs », « confréries », « nomades », « Kabyles », « population »;
- 4) D'acteurs institutionnels plus ou moins autonomes : « Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) », « enseignement pour les Indigènes », « Sécurité sociale »;
- 5) De pratiques collectives : « genre de vie », « vie rurale », « vie indigène », « artisanat indigène », « agriculture autochtone »;
- 6) De rapports sociaux objectivités : « propriété », « travail », « contrats agricoles »;
- 7) D'espaces : « villes », « région », « commune », « urbain/rural », etc.

2. Précisons que nous ne privilégions pas, dans la constitution du corpus à la base de cette étude, des textes considérés comme plus fondamentaux que d'autres. Les différences de statut entre les énoncés proviennent, dans notre analyse, de leur place comme titre général ou titre de partie, ou selon qu'il s'agit de thèses, d'ouvrages, d'articles ou de congrès.

Bien entendu, l'autonomie « sociologique » de ces différents objets est très variable, et cette liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, les signes extérieurs de l'autonomie du champ de la sociologie coloniale sont réduits : pas de revue périodique ni de société savante; un congrès, sans lendemain, tenu à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900; quelques thèses et quelques ouvrages, suscités et dus surtout à l'activité intense de René Maunier, qui enseignera à Paris et à Alger dans les années 1920-1940, et qui animera, avec Lucien Lévy-Bruhl, la « salle d'ethnographie juridique » de la Faculté de Droit de Paris. Ce que l'on peut donc dire de la sociologie coloniale est largement une reconstruction *a posteriori*, d'autant plus que cette sociologie semble se fondre (ou disparaître en tant que telle) après la seconde guerre mondiale dans le champ plus vaste de la socio-économie et de l'ethnologie, ou de l'histoire<sup>3</sup>.

II. — Le « Congrès international de Sociologie coloniale » se tint à Paris du 6 au 11 août 1900. Son programme mérite d'être reproduit ici, non pas à fins d'illustration, mais parce qu'il est typique d'une certaine manière d'organiser les objets à ce moment-là.

Programme : Des devoirs que l'expansion coloniale impose aux puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des indigènes.

Section I : Conditions politique et juridique des indigènes.

1. Dans quelle mesure et dans quelles conditions y a-t-il lieu de maintenir les organismes administratifs indigènes ?

2. Comment et par quels moyens peut-on mettre la population indigène à même de défendre ses droits et de faire prévaloir ses doléances auprès des autorités locales ?

3. Condition des indigènes au point de vue de la législation civile et criminelle et de la distribution de la justice.

4. Respect de la propriété indigène et moyens de concilier ce respect avec les besoins de la colonisation.

Section II : Condition matérielle des indigènes.

1. Mesures propres à assurer la conservation de la race, à prévenir sa déchéance physique, à améliorer ses conditions d'existence<sup>4</sup>.

2. Des moyens propres à développer chez les populations indigènes le besoin et le goût du travail.

3. La dernière édition de la *Sociologie coloniale* de R. MAUNIER date de 1947, et il n'y a plus eu, à ma connaissance, d'ouvrage ou de thèses après cette date, portant spécifiquement cet intitulé.

4. La « conservation de la race » renvoie, dans le langage particulier à cette époque, aux différents ouvrages et thèses de médecine coloniale.

3. Ne convient-il pas, dans l'intérêt de la condition matérielle des indigènes de supprimer cette forme de travail forcé qu'est la corvée ?

4. Comment développer chez les indigènes les sentiments de prévoyance et d'épargne ?

Section III : Condition morale des indigènes.

Moyens auxquels il convient d'avoir recours pour élever leur niveau intellectuel et moral.

Ce qui est remarquable, c'est que le syntagme « condition juridique/politique des indigènes » correspond très exactement à une série importante de thèses soutenues sur l'Algérie (et aussi sur l'Afrique du Nord et l'Afrique noire) entre 1894 et 1921, et renvoyant aux diverses législations et juridictions régissant et marquant la place sociale et juridique des indigènes. Cette série se transformera en « accession des indigènes à la nationalité/citoyenneté française » dans les années 20 et 30, pour n'être plus abordée ensuite que sous la forme d'une partie de thèse soutenue sur *Le Statut de l'Algérie* en 1948 (H. Pellegrin, Thèse de Droit, Alger). La « propriété indigène » et la « prévoyance et l'épargne » figureront également (surtout cette dernière) dans le corpus des thèses, ainsi que « l'enseignement pour les indigènes » auquel il est fait allusion dans « la condition morale des indigènes », et qui est traité très explicitement dans les communications qui s'inscrivent dans cette partie du Congrès.

Les rédacteurs de ce programme et des vœux conclusifs émis par le Congrès se placent dans une position de conseillers des « puissances colonisatrices », dans un rapport où les populations indigènes sont clairement et toujours à la place de l'acteur-objet de l'action, celle-ci étant exercée à différents niveaux (autorités locales, juridictions, politique coloniale, etc.). Remarquons également que le « dernier mot » ne revient pas aux « puissances colonisatrices », mais à quelque chose qui les dépasse et qui est posé en principe du mouvement de l'histoire : « l'expansion coloniale », qui « impose des devoirs aux puissances colonisatrices... à l'égard des indigènes ».

Cette présence du schéma évolutionniste dont la civilisation occidentale, et singulièrement la civilisation française, est le point d'aboutissement, est constante, obsédante, dans la plupart des thèses sur l'Algérie, lorsqu'elles abordent dans les mises en place introductives de l'univers idéologique, les rapports entre société française et société musulmane ou entre colonisation et indigènes.

Ce sont ces rapports qui seront au centre de l'œuvre de René Maunier, qui se situe principalement pendant la période de l'entre-deux-guerres. De sa production, très abondante, nous avons retenu en premier : *Sociologie coloniale*, en trois tomes : *Introduction à l'étude du contact des races* (t. I,

1932); *Psychologie des expansions* (t. II, 1936); *Les progrès du droit* (t. III, 1942, rééd. 1947). Ces trois volumes sont articulés entre eux d'une manière dont la clé nous est donnée par la table des matières du tome I :

I<sup>re</sup> partie : La notion du contact des races : définition des colonies : émigration et domination<sup>5</sup>.

II<sup>e</sup> partie (t. I) : Doctrines du contact des races : domination/association/émancipation (le t. II : *Psychologie des expansions* se divise en : Domination (impérialismes)/Association/Libération);

III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> parties (t. I) : Formes (début/aspects) et effets (opposition/imitation/agrégation) du contact des races (le t. III : *Les progrès du droit* se divise en : 1. Introduction (aspects/début/effets du contact colonial); 2. Les chemins du progrès (disparition/opposition/séparation/conservation/abrogation/transformation/innovation/choc en retour); 3. Les conflits du progrès (conflit des lois/l'Etat et la tribu — et la famille — et la caste — et les corps/les groupes nouveaux); 4. Les effets du progrès (droit possessif/contractuel/punitif/les progrès du droit)).

Le « contact des races » n'est pas, on s'en doute, un rapport entre acteurs de même niveau, malgré les efforts de R. Maunier pour présenter de manière égale les deux pôles de la relation. Son « Programme d'une sociologie coloniale » (annexe I du t. III) le montre bien :

I. — La sociologie générale : les groupements humains, les relations humaines; La sociologie coloniale : la mise en contact de deux sociétés dans les colonies par domination, ou association, ou libération ;

II. — Les groupements aux colonies : la société des « gouvernés » : le monde *clos* des natifs; la société des « gouvernants » : le monde des « Blancs »<sup>6</sup>;

III. — Les relations aux colonies : l'opposition des deux sociétés (disparition, dégradation des premiers habitants, protestation et revendication) ; l'adaptation des deux sociétés (transformation des gouvernés, transformation des gouvernants; civilisation, ses voies, ses agents; collaboration et agrégation).

L'action coloniale est un rapport intransitif, et bien que R. Maunier soit un des rares auteurs à concevoir une action « en retour » « imitation » « de bas en haut » (t. I, chap. XII), une « transformation des gouvernants » (t. III, Programme...), nous trouvons :

« Imitation de bas en haut. L'imitation économique en premier lieu. Nous ne prenons que rarement aux indigènes leurs moyens de production; ... mais nous prenons plutôt aux indigènes leurs objets de consommation. L'imitation

5. R. Maunier en donne la définition suivante : « Formulons donc notre définition. On peut parler de colonisation quand il y a, et par là même qu'il y a « occupation avec domination »; quand il y a et par là même qu'il y a émigration avec législation » (p. 37, t. I).

6. Souligné par moi.

*éthique et juridique* est un problème plus troublant. On conçoit bien que les Européens se soient laissés aller au goût des Péruviens pour le Maté, au goût des Chinois pour le thé. Mais qu'en est-il lorsqu'il faut confesser que les Européens se sont laissés gagner par les mœurs et les lois indigènes ? Ne peut-on pas parler ici de « rétrogradation » ? Car ce sont, nous dit-on, des « défauts » que les colons ont contractés dans leur commerce avec les indigènes... » (pp. 172-173, t. I).

Cette intransitivité du rapport, cet évolutionnisme à sens unique, nous la retrouvons aujourd'hui à propos du développement : les pays du Tiers Monde « se développent », mais leur apport aux sociétés « développées », « industrialisées » (dont le développement est donc accompli, et qui à présent « se transforment » ou « changent ») est systématiquement méconnu. Dans l'art, dans les techniques de corps (yoga, judo) leurs manifestations en sont pourtant très présentes, mais le fait est d'importance, ces « emprunts » s'opèrent dans des domaines où le schéma évolutionniste ne prédomine pas.

Or le progrès, pour la période qui va de 1880 à 1930 environ, c'est d'abord le progrès des lois, avec l'État, acteur sujet principal, porteur des évolutions futures, source de l'individualité.

« En apportant l'État, nous inventons ou dégageons, comme on voudra, *l'individu*, autre grand fait nouveau, changement radical. Nous extrayons l'individu du groupe familial et du groupe tribal; nous lui donnons des facultés, des ambitions; nous le distinguons, nous le séparons, nous le consacrons. Nous requérons, de plus en plus, qu'il ait à prendre part, en tant qu'individu, aux discussions et décisions que, dans l'autre temps, on lui imposait par vouloir commun » (t. III, p. 277).

Ce progrès engendre des conflits, thème que l'on retrouvera fréquemment dans le corpus des thèses sur l'Algérie sous la forme de « conflit des lois » :

« Conflits des lois, selon l'expression des jurisconsultes, c'est l'aspect légal de la relation entre deux peuples : la colonisation étant mise en contact, inéluçablement, de deux groupes sociaux ou de sociétés, est mise en contact de règles de droit, de « normes » de droit, comme on dit souvent » (t. III, p. 193).

Les *Mélanges de Sociologie nord-africaine* du même René Maunier<sup>7</sup>, publiés en 1930, abordent plusieurs sujets dont certains vont prendre une certaine ampleur, tant dans le corpus des thèses sur l'Algérie que

7. Parler de « sociologie nord-africaine », ou « algérienne » ou « musulmane » n'est pas équivalent à « sociologie coloniale ». On a voulu ici plus dresser quelques grandes lignes de thèmes sociologiques qu'analyser « la sociologie coloniale » *stricto sensu*.



dans les articles de la *Revue africaine*<sup>8</sup>, que dans les congrès des Sociétés savantes.

Le « problème » de la femme tout d'abord, thème surtout fréquent entre 1900 et 1940, souvent énoncé sous la forme de « la condition de la femme musulmane ou kabyle ». Le chapitre que R. Maunier lui consacre (« La femme en Kabylie ») n'est autre que le rapport qu'il a présenté à la commission interministérielle des Affaires musulmanes, en 1925, visant à transformer cette « condition » sous l'aspect des droits successoraux et des droits du mariage<sup>9</sup>. Or, contrairement au thème de « la condition des indigènes » où la législation française occupait la place de l'agent principal de la transformation, le thème de « la condition de la femme » laisse un rôle important à des facteurs extra-juridiques, c'est-à-dire ethnologiques et sociologiques, représentés notamment par « l'œuvre de la civilisation française » dans ses rapports avec l'Islam et le droit musulman, « œuvre » qui se manifeste d'abord et surtout par l'école (voir la thèse de Louis Milliot : *Etude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)*, Paris, Droit, 1910). Remarquons ici que le rapport du législateur français à la femme musulmane en tant que femme, n'est pas, avant ces décrets, un rapport direct mais passe par la médiation du « statut personnel » et donc du droit musulman. Ces décrets ne s'adressent d'ailleurs qu'à la femme kabyle, à laquelle s'applique non le droit musulman *stricto sensu*, mais les « kanouns » kabyles, rapportés dans l'œuvre célèbre d'Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles* (Paris, 1872-1873). La relation est par contre beaucoup plus directe et immédiate entre la législation française et les indigènes, en tant qu'indigènes, en dehors de leur statut personnel (voir les thèses sur « la condition des indigènes » : juridictions répressives, absence de droits politiques, etc.). Cet intérêt porté à la femme musulmane vient de loin. La première étude qui s'y consacre, à notre connaissance, date de 1858 (Perron, *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme*); et si cet objet de recherche disparaît des études académiques après la deuxième guerre mondiale jusqu'en 1962, il sera, on le sait, un thème idéologique important pendant la guerre d'Algérie. Le lien de ce thème avec celui de l'enseignement est central, et ceci très tôt également, encore que fortement contradictoire, la femme y étant présentée tantôt comme un facteur de retard, tantôt comme facteur d'évolution sociale, et l'école tantôt comme engendrant des déchéances sociales tantôt comme source civilisatrice.

8. Revue de la « Société historique algérienne » (SHA), fondée en 1856 et qui publiera pendant plus d'un siècle jusqu'à 1962, 4 numéros par an (exception faite de certaines années).

9. Dont l'aboutissement sera les décrets de 1931 sur le mariage et la succession de la femme kabyle.

« Le Congrès, en ce qui concerne le relèvement moral et intellectuel des femmes des peuples musulmans et hindous, émet le vœu : que les gouvernements encouragent la création ou le développement d'écoles professionnelles, d'industries indigènes appropriées à la condition et aux traditions de la femme, dans lesquelles une éducation morale et l'instruction de la langue de la Puissance colonisatrice seront données accessoirement à l'enseignement d'un métier destiné à améliorer leur condition matérielle » (Congrès international de Sociologie coloniale, 1900, vœux, p. 38).

« L'école pour les indigènes » est donc un thème présent, bien que mineur : quatre thèses pour l'Algérie ou le Maghreb, entre 1900 et 1940 (plus une consacrée à « l'enseignement professionnel » en général, pour l'Algérie), dont deux sur l'enseignement des « filles » musulmanes, écrites par deux Européennes<sup>10</sup>, sur le conseil de leur professeur, René Maunier. Dans ces thèses, l'école y joue le rôle de l'agent de la transformation sociale et de l'intégration économique (notamment à propos de l'artisanat) :

« Possibilité d'évolution progressive par la création d'écoles faisant une large place à l'enseignement pratique » (titre de chapitre de la thèse de Sylviane Illio, *L'enseignement des métiers féminins en Algérie*, Droit, Paris, 1937).

L'étude de l'artisanat est d'ailleurs une préoccupation importante des sociologues de l'entre-deux-guerres :

L. Massignon, « L'artisanat indigène » (en Afrique du Nord); Mme Bel (inspectrice de l'enseignement artistique professionnel et industriel des Ecoles de filles indigènes de l'Académie d'Alger), « La protection de la vie locale » (l'article porte sur l'artisanat) (Congrès international et intercolonial de la Société indigène, Paris, 1931, Exposition coloniale internationale de Paris); Alfred Bel, « Projet d'une enquête générale sur les industries traditionnelles des Indigènes nord-africains (musulmans et juifs) »; capitaine-interprète Guyot, R. Letourneau et Lucien Paye, Résultats d'une enquête sur les industries du cuir à Fès (1935) (II<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés savantes d'Afrique du Nord, Tlemcen, 1936, *Revue africaine*, 1936, t. LXXIX).

Ce qui est en cause ici, c'est encore le « contact », mais qui cette fois-ci change d'acteurs :

H. Mazoyer, De quelques répercussions de l'économie européenne sur l'économie indigène du Maroc (1<sup>er</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés savantes d'Afrique du Nord, Alger, 1935, *Revue africaine*, LXXVI).

Ou encore : « S'il est regrettable d'assister à la disparition du genre artisan, il est difficile de se laisser aller à vouloir, à tout prix, le faire revivre, car il est des courants impossibles à remonter; le monde économique est essentiellement

10. Précisons ici que dans la presque totalité des cas, les thèses, et dans une moindre mesure les articles de la *Revue africaine*, sont rédigées par des auteurs européens.

mobile, on ne peut arguer du passé pour entraver l'Avenir » (Marcel Delrieu, *L'industrie du cuir à Constantine, étude de sociologie algérienne*, thèse de droit, Alger, 1924, p. 84).

On voit donc se profiler de nouveaux agents du changements, et de nouveaux acteurs objets de ce changement : « économie européenne/économie indigène » qui se transformeront plus tard en : « économie moderne/économie traditionnelle ».

Ces nouveaux acteurs et ces nouveaux concepts vont cependant coexister quelque temps avec leurs « prédécesseurs » :

« Il y a deux problèmes coloniaux : *la mise en valeur, la mise en contact*; l'exploitation des choses, mais aussi l'association des hommes. Le premier est traité complètement : le second à peine posé » (R. Maunier, *Sociologie coloniale*, t. I, introduction, p. 12).

Le thème qui sera proposé pour l'économie coloniale au Congrès international des Sciences économiques à Paris en 1937 et pour lequel René Maunier rédigera le rapport général, comporte comme titre :

« La collaboration des indigènes et des Européens pour la prospérité des pays d'outre-mer : ses objets, ses agents, ses façons, ses effets. »

La « mise en valeur » se trouve au centre de l'ouvrage dirigé et coordonné par l'infatigable R. Maunier, paru en 1943 sous le titre :

*Eléments d'économie coloniale* (I<sup>re</sup> partie : « La mise en valeur » : chap. I<sup>er</sup> : « Dessesins », chap. II : « Moyens », chap. III : « Agents », chap. IV : « Travaux », chap. V : « Façons », chap. VI : « Effets »).

« Mise en valeur » implique d'ailleurs qu'il y a quelque chose à mettre en valeur qui auparavant était en friche, érigeant ainsi en positif absolu ce qui n'est qu'un rapport relatif.

« Mais d'autres fois, il faudra bien, bon gré mal gré, que soient repoussés tous ces habitants qui tiennent le sol, mais qui ne savent pas, par leurs pauvres moyens, en réaliser la mise en valeur. C'est le problème donc, qui vient déjà s'ouvrir, des relations des indigènes et des colons; c'est le problème du contact des peuples, qui vient se dresser, dramatiquement, devant les esprits » (*Eléments d'économie coloniale*, introduction par R. Maunier, p. 10).

Autre objet évoqué fréquemment, celui de « l'association agricole chez les musulmans du Maghreb » (titre de la 2<sup>e</sup> thèse de Louis Milliot, Alger, 1911, futur professeur à l'Université d'Alger et futur directeur des Affaires indigènes du gouvernement général de l'Algérie). Une dizaine de thèses de droit (ainsi que des articles et des communications nombreuses) seront soutenues entre 1903 et 1953, la plupart sur les « Société indigènes de Prévoyance » (SIP), sortes de caisses de Crédit agricole destinées aux indigènes et créées par l'Administration.

La description de l'association « traditionnelle » y est souvent faite au travers de l'étude du droit musulman et de l'Islam, comme c'est souvent le cas avant 1914 des descriptions des institutions sociales « indigènes ». On retrouve entre autres la préoccupation évolutionniste et le rôle actif attribué à la colonisation française :

Milliot (thèse citée) : IV<sup>e</sup> partie : « L'association agricole depuis l'occupation française » (évolution du type primitif de l'association agricole/développement des formes secondaires de l'association agricole/les formes nouvelles de l'association agricole).

R. Richardot, *La mutualité agricole chez les Indigènes d'Algérie* (thèse de droit, Paris, 1935) : « Ce qui existait chez les indigènes/ce que la France a réalisé » (I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> parties).

Le début de la thèse de Milliot illustre ceci :

« L'association agricole est, parmi les institutions de la société maghrébine, une de celles qui ont le plus évolué depuis la conquête. Sous l'influence de la civilisation française ses caractères primitifs se sont altérés, et il devient de plus en plus malaisé de les reconstituer » (p. VII, Préface).

Ce que Milliot appelle « l'influence de la civilisation française », ne serait-ce pas, transposés au niveau de la « propriété » :

les « effets, relativement à l'évolution de la propriété indigène, des lois foncières appliquées en Algérie, depuis la conquête française » et « des conséquences de l'établissement de la propriété individuelle dans les territoires de propriété collective » (A. Rinderhagen, *Le collectivisme agraire chez les Indigènes de l'Afrique du Nord*, thèse de droit, Alger, 1911, II<sup>e</sup> partie et chapitre 2 de la II<sup>e</sup> partie) ?

Cet intérêt pour l'association agricole est sans doute à resituer dans une préoccupation générale manifestée dans les thèses — et dans la société algérienne — pour tout ce qui touche au Crédit agricole et aux associations mutuelles des colons (et un intérêt en France également, dès 1900 pour l'étude de la coopération agricole), entendus comme conditions nécessaires à la prospérité économique. Dans ce contexte, l'administration apparaît très vite comme l'institution qui va mettre en place de nouvelles formes de coopération « indigène » :

L'œuvre de l'administration : les recasements/les sociétés de prévoyance (Joost Van Vollenhoven, *Essai sur le fellah algérien*, thèse de droit, Paris, 1903); Modes de coopération d'origine administrative : SIP/Mutuelles labours, etc. (Paul Pasquier-Bronde, *La coopération et les fellahs algériens*, thèse de droit, Alger, 1938, II<sup>e</sup> partie, titre II); et, plus tard : La politique française en Algérie pour soutenir le paysannat indigène (M. Parham, titre de thèse de droit, Paris, 1953).

Si à présent on examine les thèses portant sur l'Algérie et faisant expressément mention du terme « sociologie », on obtient la liste suivante :

Marcel Mercier, *La civilisation urbaine au M'zab. Etude de sociologie africaine* (droit, Alger, 1922); Marcel Delrieu, *L'industrie du cuir à Constantine. Etude*

de sociologie algérienne (droit, Alger, 1924); Marcel Ferrendier, *La population musulmane de Blida. Etude de sociologie nord-africaine* (droit, Paris, 1928); Slimane Rahmani, *Monographie de la commune mixte de l'Oued Marsa. Etude de sociologie nord-africaine* (doct. d'Université lettres, Aix, 1954); Mathéa Gaudry, *La femme chaouia de l'Aurès. Etude de sociologie berbère* (droit, Alger, 1929); liste à laquelle nous ajouterons l'ouvrage de Amélie-Marie Goichon, *La vie féminine au M'zab. Etude de sociologie nord-africaine* (Paris, Geuthner, 1927), et la thèse du capitaine Pierre Vallerie, *Conquérants et conquis au Maroc. Contribution à l'étude sociologique du contact des peuples* (droit, Paris, 1934).

Que peut-on en dire, partant des titres des ouvrages et des chapitres ? Tout d'abord la référence quasi générale à la ville, à l'agglomération, en tant qu'objet d'étude ou spécification de l'objet d'étude (Mercier, Rahmani) ou en tant qu'espace privilégié de relations sociales (Delrieu, Ferrendier, Goichon). La célèbre thèse d'Emile Masqueray, ethnologue de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et directeur de l'école des lettres d'Alger, portait déjà sur *La formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura, Chaouia de l'Aourâs, Beni Mezab)* (lettres, Paris, 1886), dans une optique sans doute très différente de celle qui prévaut dans les années 20 : l'accent est mis sur l'opposition entre les nomades et les sédentaires, sur la comparaison entre les cités romaines « primitives » et les cités de la Kabylie et du M'zab, sur les forces qui ont contribué à la formation des villes (opposition ville/famille, assemblées locales, lois de la cité, etc.). La ville apparaît donc comme un « sujet sociologique par excellence » (selon l'expression de Marcel Mercier), et dont les rapports symboliques avec « civilisation » et « sociologie » sont sans doute encore à élucider.

Toujours est-il qu'à partir d'un point de vue sociologique, ou de points de vue économiques, géographiques, historiques, l'étude des villes et les monographies locales (notamment les ports) vont se développer considérablement à partir des années 20. A l'espace conflictuel, mais homogène du droit « en Algérie », se substitue une nouvelle organisation symbolique de l'espace, basée à la fois sur l'agglomération, sur la région (dans les thèses économiques, géographiques et historiques) et sur l'insertion de l'Algérie dans un espace plus large (Afrique du Nord, et France-Algérie). Ce changement se traduira dans les concepts, par des emprunts de plus en plus fréquents au savoir économique et sociologique dispensé en France. Cette évolution est nette dans de nombreuses thèses soutenues à partir de 1920 :

« L'Algérie, cette partie centrale de notre empire nord-africain, contient des régions diverses qui se différencient nettement les unes des autres tant par leur aspect physique que par les populations qui les habitent » (premières lignes de la thèse de Ferrendier, avant-propos, p. 1).

« Il reste donc à démembrer le corps compact de l'économie algérienne « en général » en autant de monographies qu'il existe de centres doués de vitalité profonde » (Laurent Antoine : *Constantine, centre économique. Marché de grains et de tissus*, thèse de droit, Alger, 1930, p. 6).

La référence à la femme ensuite, que nous avons déjà évoquée, « demeurée beaucoup plus que l'homme soustraite aux influences étrangères » (M. Gaudry, p. 1), apparemment à l'abri du contact de la société occidentale, et marquant par là une distance sociale qui rapproche ces études de « sociologie » d'une ethnologie plus classique.

La thèse du capitaine Vallerie, dirigée par R. Maunier, en reprend les grandes classifications et le langage, évoqués plus haut :

Les données du contact : conditions politiques, sociales, militaires (I<sup>re</sup> partie); Les moments du contact : préparation, occupation organisation (II<sup>e</sup> partie) ; Les effets du contact : l'opposition, l'adaptation (III<sup>e</sup> partie); Conclusion : La réalité et la grandeur du rôle colonisateur de l'Armée.

On aura également remarqué l'apparition de nouveaux objets intermédiaires : « population », « industrie », « civilisation urbaine », « vie féminine » qui globalisent les acteurs individus, leurs pratiques, leur espace social, et qui introduisent ainsi une médiation symbolique nouvelle du rapport colonial.

Les tables des matières des thèses de cette liste renvoient à des thèmes que nous avons déjà vus plus haut : artisanat, condition de la femme, enseignement. La notion de « vie » par contre, est nouvelle, et se définit comme :

A.-M. Goichon : « Naissance/enfance/mariage/jeunes femmes/rêves maternels/joies et peines/magie/religion/vieillesse et mort » (titres de chapitres); Ferrendier : « Vie familiale/religieuse/intellectuelle/économique et matérielle » (titres de chapitres).

Ce terme de « vie », à la fois espace de temps, ensemble d'activités et d'événements inscrits dans des rapports sociaux (mariage, vie matérielle, etc.), va apparaître également dans une série de thèses de lettres soutenues entre 1945 et 1959, et qui nous semblent éclairer le champ sociologique, bien que partant d'une optique historique et géographique sur des régions rurales :

Robert Tinthouin, *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région ouest d'Oran de 1830 à 1845. Etude de géographie et d'histoire coloniale* (lettres, Alger, 1945); Hildebert Isnard, *La réorganisation de la propriété rurale (ordonnance royale du 21-VII-1846 et commission des transactions et des partages 1851-1867). Ses conséquences sur la vie indigène* (lettres, Paris, 1947); Jean Pouquet, *Aspects de la vie rurale indigène en territoire tellien oranais. Le cadre traditionnel et les modifications consécutives à la colonisation d'après les exemples de quelques groupements humains*

(lettres, Paris, 1951); Xavier Yacono, *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie dans l'ouest du Tell algérois (Dabra, Sersou, Chélif, Ouarsenis)* (lettres, Paris, 1953); André Nouschi, *Enquête sur le niveau de vie des populations constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale* (lettres, Paris, 1959).

Outre le point de vue « régional » adopté dans ces thèses et dont nous avons déjà parlé, remarquons : les « genres de vie indigènes » « évoluent », subissent des « conséquences », des « modifications », dont l'origine se trouve dans la « colonisation », l'action des « Bureaux arabes », la « réorganisation de la propriété rurale ». Nous nous trouvons à nouveau en présence de ce schéma évolutionniste intransitif évoqué plus haut avec, en plus, une spécification nouvelle de l'acteur-objet du « contact » (« genre de vie indigène/rural »), pour reprendre le terme de R. Maunier. Si la colonisation ou ses agents institutionnels est toujours le moteur de l'évolution, celle-ci est décrite autant comme « économique et sociale » que « juridique ». Le terme « vie » ou « genre de vie » introduit une distance qui globalise non plus des individus (« la femme », « les indigènes », la « population »), mais des pratiques, définies très vaguement, mais renvoyant sans doute à une manière de penser globalement les rapports sociaux pour la période qui suit la deuxième guerre mondiale, comparable à celle qui prévalait avant 1914 : « la condition des indigènes ». On voit là le chemin parcouru depuis cet objet intermédiaire : rapport social (« condition ») entre un acteur sujet institutionnel (« l'Etat ») et des acteurs objets individualisés (« les indigènes ») et ce nouvel objet intermédiaire : mouvement social (« évolution ») entre un acteur sujet sous la forme d'une pratique sociale globale (« la colonisation ») et un acteur objet également sous la forme d'une pratique sociale (« genre de vie », « cadre traditionnel »). Ici encore, les illustrations de ce qui précède pourraient être nombreuses :

« Les transformations ne se mesurent efficacement que par rapport à ce qui subsiste, mais encore faut-il rapporter à son milieu d'origine les traces attardées d'un ancien état de choses. Pour ce faire, le Tell oranais est peut-être la région la plus représentative de toute l'Algérie, voire de l'Afrique du Nord. Sauf de très rares exceptions, la présence française a fortement modifié les genres de vie, les coutumes, jusqu'aux façons de penser des populations indigènes » (J. Pouquet, premières lignes de la thèse, introduction, p. 2).

Ou encore :

« Il est dans l'histoire de la colonisation d'un pays, un problème particulièrement important : celui des transformations introduites par la conquête dans le régime de la propriété foncière. ... Il en résulte une rupture d'équilibre du genre de vie traditionnel des populations dépossédées, une modification profonde de leur démographie, de leur organisation sociale même » (premières lignes de l'avant-propos de la thèse d'H. Isnard, p. 7).

Remarquable est également le fait que le problème sociologique colonial, tel qu'on peut le poser aujourd'hui est d'abord introduit, pour ce qui est du milieu rural, par des recherches d'histoires effectuées pendant ou après la seconde guerre mondiale. Dans cet esprit, la thèse d'André Nouschi est à la fois en continuité et en rupture avec celles qui l'ont précédé : l'attention est centrée sur le « niveau de vie », ce qui est très différent de « genre de vie » (c'est une place dans un rapport social et non un ensemble de pratiques), sur des « populations » (ce qui englobe indigènes et Européens dans des ensembles où chaque individu compte pour une unité) « constantinoises » (région beaucoup moins étudiée que l'Algérois et l'Oranais, et où les Européens sont moins nombreux).

« Nous nous sommes limités au seul Constantinois pour un certain nombre de raisons : c'est d'abord la région qui groupe *la moitié de la population algérienne*<sup>11</sup>; ensuite on y saisit mieux qu'ailleurs les rythmes de la vie rurale traditionnelle; ajoutons que la province présente mieux qu'une autre les trois grandes zones de la topographie algérienne; enfin comme le département pèse lourdement *sur l'économie algérienne*<sup>12</sup>, nos conclusions permettent d'éclairer l'histoire économique et sociale de l'Algérie contemporaine » (A. Nouschi, Avant-propos, p. VII).

Les thèses d'économie soutenues à partir des années 50 montrent également des changements de points de vue. Dans ces textes, « l'Algérie » y est constituée comme espace économique autonome, objet à décrire et doué de mouvement, et non plus comme l'espace à l'intérieur duquel s'inscrivaient les rapports juridiques posés par la plupart des thèses du début du siècle. Les emprunts aux concepts économiques élaborés dans les universités françaises et étrangères<sup>13</sup> sont de plus en plus fréquents, ce qui contraste avec le vocabulaire juridique « algérianiste » des années 1900 qui marquait d'une certaine manière la spécificité de l'Algérie.

G. Delande, *Aspects économiques et sociaux de l'Est algérien* (droit, Montpellier, 1956); F. Thomas, *La région économique d'Algérie* (droit-sc. éco., Alger, 1957); R. Dumoulin, *La structure asymétrique de l'économie algérienne d'après une analyse de la région de Bône* (droit-sc. éco., Paris, 1959); A. Nour, *L'agriculture algérienne autochtone et les tentatives de sa modernisation* (droit-sc. éco., Paris, 1954); G. Arnal, *L'agriculture, facteur de développement économique de la région de Bône* (droit-sc. éco., Alger, 1962), etc.

Changements de points de vue encore, dans une série de thèses portant sur « l'émigration algérienne en France » (dont la première de la série est soutenue à Paris en 1931), et où les spécifications des acteurs

11. Souligné par moi.

12. *Ibid.*

13. Ceci est très visible dans les bibliographies de ces thèses.



comme « indigènes » disparaissent au profit de la notion de « travailleurs », dans un espace conceptuel socio-économique englobant la France et l'Algérie, et où le thème est abordé sous ses « aspects économiques, sociaux, démographiques ». L'utilisation de ce paradigme sera d'ailleurs fréquente et dénote une apparente pluralité d'approches disciplinaires globales sur des objets dont la logique ne dépend plus étroitement d'acteurs institutionnels bien particularisés.

Ceci nous amène au seuil des « problèmes du développement », que nous n'étudierons pas ici, mais qui nous semblent marquer l'apogée de la domination de l'espace disciplinaire économique, amorcée dès la fin de la première guerre mondiale<sup>14</sup>. Cette domination est marquée par l'émergence dans la société algérienne et dans les études académiques de nouveaux acteurs et de nouveaux espaces sociaux<sup>15</sup>.

III. — Cette description ne prétend pas bien entendu resituer l'ensemble des objets sociologiques de ce qui a été appelé « sociologie coloniale » ou « sociologie nord-africaine », ni même que la vision que nous donnons ici soit la seule possible ni la seule pertinente.

Elle ne constitue en aucun cas non plus une reconstruction des articulations théoriques de cette sociologie. Elle visait essentiellement à faire apparaître des objets globaux fortement récurrents, qui, pour certains nous semble-t-il, ont gardé jusqu'à aujourd'hui une valeur importante : l'école, la ville, la condition de la femme, l'agriculture et les industries « traditionnelles », les associations rurales, etc. Sans doute cette permanence n'est-elle pas le signe d'un manque d'imagination des auteurs ou de défauts de conceptualisation novatrice, mais bien d'une permanence de rapports sociaux pour lesquels les symbolisations ne se transforment pas radicalement, mais changent d'acteurs sans changer de structure.

Ainsi, les rapports symboliques que vise à saisir la « sociologie coloniale » ou la sociologie de la période coloniale pourraient s'ordonner autour d'axes qui comprendraient des termes verbaux (pris dans les exemples cités dans cet article) tels que :

1. Maintenir/défendre/faire valoir/respecter/conservier/prévenir (Congrès int. de Sociol. coloniale);
2. Améliorer/développer/élever (*ibid.*);
3. Contact/expansion/progrès/mise en contact/mise en valeur (R. Maunier);

14. L'ouvrage de Victor DEMONTES, *L'Algérie économique* (5 vol.), très fréquemment cité dans les bibliographies des thèses, paraît en 1922 à Alger.

15. Soulignons cependant ici encore l'absence quasi totale d'études sur les forces politiques algériennes, ce qui tendrait à prouver qu'il ne s'agit pas, dans le discours académique, de *tous* les nouveaux acteurs ou espaces.

4. Coopération/collaboration/association (Maunier);
5. Colonisation/évolution/modification (série de thèses sur « le genre de vie »);

et qui résument fort bien, nous semble-t-il, les opérations symboliques ici en cause.

Cette sociologie tourne donc autour de la mise en relation de deux entités aux contours flous, qui renvoient à la compétence idéologique globale de chacun, dont les dénominations changeront au cours des années : Etat/indigènes, civilisation européenne / civilisation musulmane ou Islam, droit français / droit musulman, colonisation / genres de vie, agriculture ou industrie / région-Etat-Nation, tradition/modernité, etc.

Le rapport qui les lie garde cependant un sens intransitif, institue l'inégalité entre un acteur symbolique sujet de l'histoire et un acteur symbolique objet de la relation. Mais pour ce qui est d'aujourd'hui, le terme « développement » contient une ambiguïté fondamentale qui permet de se placer à deux points de vue différents : « des acteurs développent un Etat-nation / un Etat-nation se développe », où l'Etat-Nation est à la fois sujet et objet de l'action.

#### *Bibliographie sommaire*

- Jacques BERQUE, Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine, *Annales*, n° 3, sept. 1956, Paris, pp. 296-324.
- Cahiers Jussieu, *Le mal de voir*, Université de Paris VII, Paris UGE, 1976, 431 p. (Colloque Ethnologie et Politique au Maghreb) (coll. « 10/18 »).
- Fanny COLONNA, Une fonction coloniale de l'ethnologie dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres : la programmation des élites moyennes, *LYBICA*, vol. 2, 1972, pp. 259-267.
- J.-R. HENRY et F. BALIQUE, *La doctrine coloniale du droit musulman algérien*, CRESM, Aix-en-Provence, 1979, 178 p.
- P. LUCAS et J.-C. VATIN, *L'Algérie des anthropologues*, F. Maspero, textes à l'appui, Paris, 1975, 294 p.
- D. NORDMANN et J.-P. RAISON (présentation des communications), *Sciences de l'Homme et conquête coloniale*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1980, 238 p.
- J.-C. VATIN, *L'Algérie politique, histoire et société*, Presses de la Fond. nat. de Sc. po., Paris, A. Colin, 1974, 312 p.
- Lucette VALENSI, *Le Maghreb vu du centre : sa place dans l'école sociologique française*, communication pour le Séminaire international « Perceptions françaises et américaines du Maghreb », Princeton (NJ, USA), avril 1982 (à paraître).